

CONSEIL MUNICIPAL 28 AOUT 2025

Délibération n°051-2025

Projet Educatif de Territoire et Plan Mercredi 2025-2028

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	15	16
Date de convocation		
22 août 2025		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le vingt-huit août deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées. Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Christian ALEX

Ont donné procuration : Cédric DAYDE à Sonia BONNET-TELLIER

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Christophe RENAUD, Mélanie SALLE

\*\*\*

Rapporteur : Brigitte GAYAUD, adjointe déléguée aux affaires scolaires

A la faveur de la réforme des rythmes scolaires, en 2014, la commune avait fait le choix d'élaborer un Projet Éducatif Territorial (PEDT) pour affirmer ses orientations éducatives et pédagogiques.

Le PEDT porte ainsi sur les activités éducatives initiées au profit de tous les enfants des classes maternelles et élémentaires, afin de contribuer à leur curiosité intellectuelle et au plaisir d'apprendre : l'intérêt de l'enfant reste au centre des actions et de la préoccupation de « former », demain, un adulte responsable et autonome. Le PEDT donne lieu à la conclusion d'une convention quadripartite entre la commune, l'État, le Rectorat et la CAF. Une première convention avait été conclue pour l'année scolaire 2015-2016, puis par périodes triennales en 2016-2019, 2019-2022 et 2022-2025.

Le comité de pilotage s'est réuni le 25 juin dernier pour dresser le bilan du dernier PEDT et préparer son renouvellement du 1<sup>er</sup> septembre prochain au 31 août 2028 ; le groupe d'appui départemental (GAD), associant la Préfecture, la CAF et l'Éducation Nationale, a validé le projet le 15 juillet dernier, et propose donc la conclusion d'une nouvelle convention pour la mise en place du projet éducatif territorial et du plan mercredi.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial et d'un plan mercredi conclue le 30 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Groupe d'Appui Départemental restreint en date du 15 juillet 2025,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

1. D'approuver le projet éducatif de territoire et le plan mercredi pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2028.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention afférente avec Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale du Gard, et Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales du Gard.

Le Secrétaire de séance,  
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,  
Jean-Marie FOURNIER

